



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 FEVRIER 2025**

Etaient présents : BARBEAU Julien, CORTEZ Virginie, DOREMUS Jean-François, FULGENCE Arnaud, LE TROQUER Sylvie, PAULAT Sophie, POLANOWSKI Alexandre, SANCHEZ Michelle, VILAIN Jean-Marc.

Excusé :

Absent : Florian COQUERY

Secrétaire de Séance : Jean-Marc VILAIN

**OBJET :**

Nomination du secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du 14 janvier 2025

Création d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre des PEC (Parcours Emploi Compétence)

Vente terrain de la « Cane Sèche » : devis bornage

Projets travaux 2025

Création site internet via ILLIWAP

Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le PV de la réunion du conseil municipal du 14 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**1 - CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PEC – PARCOURS EMPLOI COMPETENCE**

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – et le décret n° 19-234 du 23 octobre 2019 fixant dans le cadre du contrat unique d'insertion le montant de l'aide de l'Etat pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi, Le Maire propose de créer un emploi de PEC - contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

La convention sera signée avec l'agent technique ainsi que le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 6 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de créer un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- **Précise** que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 6 mois, après renouvellement de la convention.
- **Précise** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine

- **Indique** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

## **2 – VENTE AU LIEU-DIT « LA CANE SECHE » A FEUX**

M. le Maire fait part aux membres du conseil de la demande de M. BRUNET Thomas habitant au 11 rue de Sancergues à FEUX, du rachat d'une partie de la parcelle D n°790.

Suite à cette demande, il faut borner le terrain pour définir la nouvelle parcelle.

Il a été demandé à la SARL GAMA de réaliser le bornage pour un montant de 1 182.00€ TTC

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De faire borner cette parcelle et demande que M. BRUNET Thomas prenne la moitié de cette somme à sa charge.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se référants à ce bornage

## **3 – PROJET TRAVAUX 2025**

Après avoir débattu des différents projets 2025, les Elus décident de mettre en attente ce point et de voir, selon le résultat du budget principal, quels investissements seront inscrits.

## **4 – CREATION SITE INTERNET SYNCHRONISE VIA ILLIWAP**

M. le Maire informe les Elus de la proposition d'ILLIWAP sur une nouvelle offre : le site internet synchronisé.

Cela permet de gérer la diffusion des informations de l'application ILLIWAP et du site internet depuis le même back-office à savoir l'interface ILLIWAP habituelle.

La mise à jour est instantanée et synchronisée entre les deux outils.

Le montant annuel est de 216€ TTC / an.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de souscrire à cette offre et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à cette offre.

## **5 – QUESTIONS DIVERSES**

→ La société BOURGEOIS ENERGY a été démarché pour l'exploitation des peupliers appartenant à la commune et qui sont plantés à Bertignol, au Marais de Rosières, au Gué des Rauches et au Marais Il a également été vu la possibilité de faire de l'élagage sur le bord du chemin menant du Marais à Cheveze (pour faire du broyage et de plaquette en bois). Une proposition financière sera faite prochainement.

→ Sandrine VALLEAU a repris le travail depuis le 01 février 2025.

→ L'extincteur situé à la garderie est à remettre en place et les palettes entourant la cuve d'eau située dans le jardin de l'école sont à changer.

→ Suite à la réunion du conseil d'école, il en ressort que la répartition des élèves devrait changer dans les années à venir. Chaque classe devrait avoir uniquement 2 niveaux. Cela pourrait poser problème pour le transport des maternelles.

→ Le pont de Bertignol se dégrade. Il a été constaté un affaissement et un écart d'une des piles du pont.

Un arrêté de circulation pourrait être envisagé pour interdire toute circulation.

Un RDV sera fixé avec l'exploitant agricole pour savoir s'il est obligatoire pour lui d'emprunter ce pont avec ses engins agricoles.

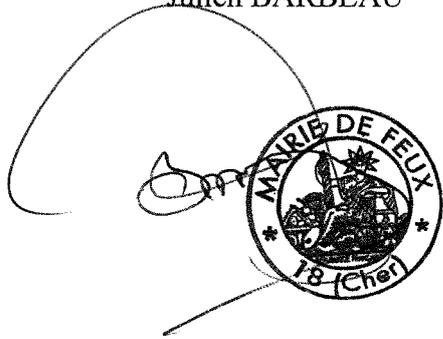
→ le logement communal au 28 grande rue présente des moisissures au niveau de la salle de bain.  
Un plombier sera mandaté pour connaitre les raisons (problème de VMC ou de joint de fenêtre ?).

→ Il est demandé que les numéros au 28 et 30 Grande Rue soient posés sur le mur des logements afin de faciliter les livraisons et /ou rendez-vous.

→ La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 11 mars 2025 à 18h30.

La séance est levée à 20 h 00

Le Maire  
Julien BARBEAU



Le Secrétaire de séance  
Jean-Marc VILAIN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Marc Vilain', written in a cursive style.

